

BARÈME DES HONORAIRES TRANSACTIONS

A COMPTER DU 1^{er} AVRIL 2022

Honoraires sur prix de vente TTC



PRESTATIONS

HONORAIRES TTC

APPARTEMENT

MAISON / VILLA

LOCAL COMMERCIAL

FONDS DE COMMERCE

TERRAIN A BATIR

10 000 € TTC à la charge vendeur (prix de vente inférieurs ou égal à 167 000 €)

6 % à la **charge vendeur** (à partir de 167 001 € et plus)

6,38 % à la **charge acquéreur** (sur prix hors honoraires à partir de 157 001 € et plus)

SARL Thomas Thum IMMOBILIER au capital de 15.680 €

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Saint Tropez sous le n° 494 661 408

Représentée par Monsieur Thomas THUM Titulaire de la carte professionnelle n° 5132 délivrée par la Préfecture du Var

Garantie par la Caisse de Garantie de la FNAIM

PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS

CENTURY 21[®]